Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260519-2026046D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**19**	**19**

Date de la convocation
13/05/2026
Date d'affichage
13/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le treize mai deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, OIZEL R, CLEMENT J, TOQUET C, BLANCHARD S, LE MOINE N, HUGER D, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, GROUES J, BIENNE S.

Secrétaire de séance : LUCAS R.

Délibération n°2026046 : : SDIS : subvention d'équipement 2026 pour le renouvellement du parc roulant

En raison notamment du contexte national et international des dernières années, le SDIS 22 est confronté à une situation financière préoccupante ne lui permettant pas de dégager des capacités d'investissement suffisantes pour enrayer le vieillissement de son parc roulant (130 véhicules ont dépassé leur date d'amortissement technique imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pourvoir les remplacer).

Le SDIS est en mesure actuellement de procéder à un renouvellement moyen annuel de l'ordre de 1,5M€ par an. Or, c'est un budget annuel de l'ordre de 3,5M€ qui permettrait de stopper le vieillissement du parc, sans pour autant permettre de le rajeunir.

Parmi les nombreuses pistes étudiées par le comité des financeurs, la mise en œuvre d'un fonds de concours du parc roulant a fait consensus.

Le maire étant l'autorité de police sur son territoire communal en charge de la distribution des secours, le comité des financeurs a trouvé légitime de faire porter le financement du renouvellement du parc roulant par les communes.

Dans ce cadre, la commune de Plaine-Haute a attribué une subvention d'équipement en 2025 d'un montant de 2 601€ (1,50€ par habitant (population DGF année 2024)).

Par courrier reçu le 6 mars 2026, le SDIS 22 renouvelle sa demande pour l'exercice 2026 pour le même montant soit 2 601€. Il est précisé que le fonds de concours du parc roulant a permis de financer en 2025 l'acquisition de 9 véhicules de secours et d'assistance aux victimes pour un montant total de 960 000€.

Il est proposé de reconduire la participation communale au fonds de concours pour le renouvellement du parc roulant du SDIS 22 pour l'année 2026 à hauteur de 2 601€.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une subvention d'équipement (OPNI / c/20415331) d'un montant de 2 601€ au SDIS 22 pour le renouvellement du parc roulant pour l'année 2026,

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de partenariat.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le

et publication ou notification
Le